

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 966 relatif aux modalités de sélection et de révision des jeunes gens de la classe en formation en vue de l'accomplissement du service national (JORF. du 29 mai 1966, p. 4319). Arrêté de promulgation n° 966 du 15 juin 1966.

n° 966

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 juin 1966

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro
1 juillet 1966

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : le décret n° 66-331 du 26 mai 1966 relatif aux modalités formation en vue de l'accomplissement du service national. (J.O.R.F. du 29 mai, p. 4319.) Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef a Territoire : Le Conseiller aux Affaires administratives, chargé de l'expédition des affaires courantes du Secrétariat général, Henri BEAUX.